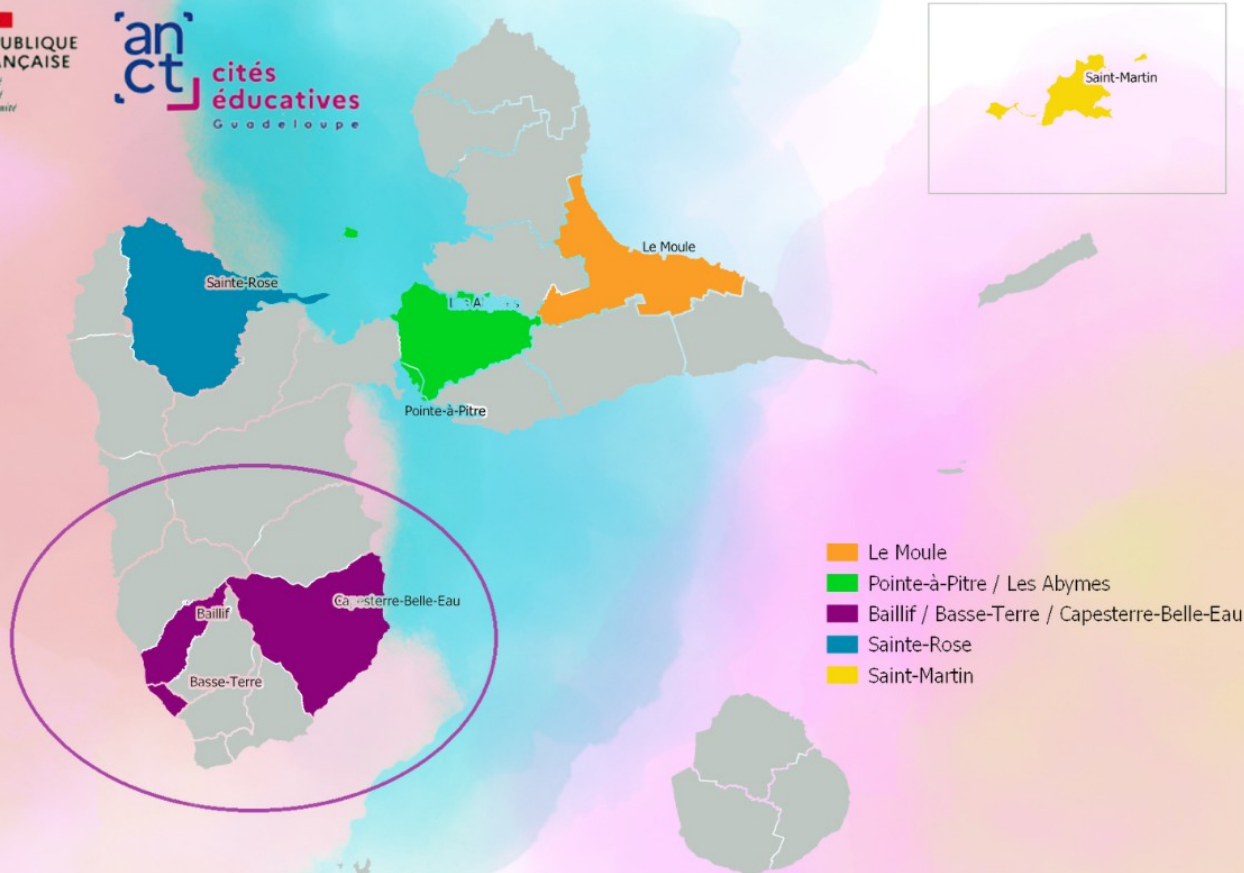







Appel à projet 2024

Cité Éducative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau



-  Le Moule
-  Pointe-à-Pitre / Les Abymes
-  Baillif / Basse-Terre / Capesterre-Belle-Eau
-  Sainte-Rose
-  Saint-Martin



1. LE CADRE GÉNÉRAL

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés dits quartiers prioritaires (QPV) et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales et s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants de ces quartiers fragiles.

Le label d'excellence « Cité éducative », composante de la politique de la ville, a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit aussi d'impulser une dynamique collaborative entre l'ensemble des acteurs institutionnels : services de l'Etat, collectivités, associations, parents et habitants.

De cette coopération naît un projet de territoire qui s'appuie sur une stratégie ambitieuse et se décline via des actions renforcées autour des trois grands objectifs suivants :

LES TROIS GRANDS OBJECTIFS DE LA CITE EDUCATIVE

1
CONFORTER
LE RÔLE
DE L'ÉCOLE

2
PROMOUVOIR
LA CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE

3
OUVRIR
LE CHAMP
DES POSSIBLES

2. LES PRIORITES 2024

CONFORTER LE RÔLE
DE L'ÉCOLE

ENJEU PRIORITAIRE : travailler ensemble à la réussite scolaire et éducative de tous les élèves de la Cité Educative.

- 1.1 Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée, développer les compétences psychosociales
- 1.2 Conforter l'apprentissage des savoirs fondamentaux
- 1.3 Renforcer le lien parents/école

**PROMOUVOIR LA
CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE**



ENJEU PRIORITAIRE : développer les actions avec les parents et autres acteurs éducatifs, scolaires et périscolaires

- 2.1 Favoriser la socialisation précoce des enfants par des actions spécifiques pour les 0-3 ans
- 2.2 Développer la prévention santé hygiène
- 2.3 Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage
- 2.4 Promouvoir l'éducation culturelle, artistique, la pratique sportive
- 2.5 Mieux diffuser la culture scientifique, la prévention des risques et la transition écologique

**OUVRIR LE CHAMP
DES POSSIBLES**



ENJEU PRIORITAIRE : aider les enfants et les jeunes à trouver dans leur environnement, les clés de l'émancipation et des possibilités d'ouverture sur le monde extérieur

- 3.1 Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail
- 3.2 Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- 3.3 Aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification de 16-25 ans
- 3.4 Favoriser le développement du numérique de demain

Les projets déposés devront impérativement et explicitement être reliés à l'un ou plusieurs de ces objectifs et faire la démonstration de leur apport par rapport à ces attentes.

3. LE PERIMETRE DES ETABLISSEMENTS CONCERNES

La Cité Éducative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau concerne les quartiers de :

- **Baillif : Bourg, Saint Robert, Cadet, Bois Rimbault, Jean Jaurès**

Établissements scolaires :

- École maternelle les Colibris
- École élémentaire Gratien Candace
- École primaire Joseph Bologne
- Collège Jean Jaurès

- **Basse Terre : Bologne, Rivière des Pères, Chevalier Saint Georges, Calebassier, Pintade, Maillan, Petit Paris**

Établissements scolaires :

- Écoles maternelles Rivière des Pères, Petit Paris, Chevalier Saint Georges, Laure Abel
- Écoles élémentaire Aimé Rénia, Gaston Michineau et Mélanie Milly
- Collège Joseph Pitat
- Lycées Gerville Réache et Raoul Georges Nicolo

- **Capesterre Belle Eau : Bananier – Haute Plaine, Le Bourg, Sarlassonne Petit Pérou**

Établissements scolaires :

- Écoles maternelles de Sarlassonne, Gérard Lauriette, Fond Cacao, Arsène Monrose
- Écoles élémentaires Joliot Curie, Amédée Fengarol, Alexius de Lacroix, Léonce Minatchy, Arsène Monrose, Stéphane Matthieu
- École primaire de l'Habituée
- Collège Germain Saint Ruf
- Lycée professionnel Paul Lacavé

4. LA PROCEDURE DE REPONSE A L'APPEL A PROJET

a) Les opérateurs éligibles

Cet appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif, porteurs d'un projet ayant un impact sur la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidant dans le périmètre labellisé Cité Éducative des Villes de Baillif, Basse Terre et Capesterre Belle Eau ».

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an,
- Disposer d'un numéro SIRET,
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité à mobiliser une file active en proximité, de mobiliser le public des quartiers concernés),
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques de la politique de la ville,
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes).

Les établissements scolaires (collège et lycée) disposant d'un numéro de SIRET émergeront directement sur Dauphin (après concertation avec l'équipe de circonscription), dans la période du présent appel à projets.

Si des projets sont portés par des écoles du 1^{er} degré, le dossier complet (fiche action en annexe, budget prévisionnel, devis) sera transmis à l'adresse suivante : citeeducativesudbasseterre@gmail.com

Dans le cadre d'un renouvellement, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production d'un bilan montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement, sur la base d'indicateurs explicites.

Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la culture : les projets culturels déposés devront intégrer les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistiques, le coût horaire d'intervention et le calendrier prévisionnel et détaillé de l'action. En outre, le déroulé devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...) et les modalités de partenariat des partenaires impliqués.

b) La transmission des pièces obligatoires

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Statuts
- Liste des dirigeants de la structure
- Comptes annuels
- Budget prévisionnel de la structure
- RIB : sur le RIB le nom de l'organisme doit être strictement conforme à celui déclaré sur la fiche SIREN même chose concernant l'adresse.

Si nécessaire : la délégation de signature pour attestation sur l'honneur ;

Les porteurs de projet devront prendre contact avec la cheffe de projet opérationnel de la Cité Éducative et déposer leur dossier sur le portail DAUPHIN.

Référente :

Natacha VERMEULEN

citeeducativesudbasseterre@gmail.com

0690 49 51 03

c) La procédure de dépôt sur la plateforme DAUPHIN

La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard le **26 mai 2024 minuit** en suivant le lien suivant : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

L'ensemble des pièces administratives doit être déposé avec le dossier en ligne sur le site Dauphin (cf annexe 1 procédure de dépôt d'un dossier).

Pour toutes questions en lien avec le dépôt de bilan sur Dauphin, les opérateurs peuvent se rapprocher de **Mme Karine FARENC** : gestionnaire des opérations de la politique de la ville : karine.farenc@deets.gouv.fr Tel : 0690 27 40 35

Dans le cadre des actions de la cité éducative, il est aussi nécessaire de prendre contact avec les établissements scolaires concernés par le projet en amont du dépôt de ce dernier (cf liste des établissements scolaires au point 7).

d) Dates de diffusion et de clôture de l'appel à projet

Calendrier de l'appel à projet :

30/04/24	Lancement de l'appel à projet
26/05/2024	Clôture de l'appel à projet
10/06/2024	Comité technique de sélection des projets Axes : conforter le rôle de l'école et ouvrir le champ des possibles
11/06/2024	Comité technique de sélection des projets Axe : promouvoir la continuité éducative
14/06/2024	Comité technique de synthèse
Deuxième quinzaine du mois de juin	Comité de pilotage
Fin juin 2024	Annonce des lauréats
Juillet 2024	Traitement des notifications

Dates des réunions d'information :

Date	Heure	Thème	Lieu
3/05/2024	9 heures	Présentation de l'appel à projet	Collège Jean Jaurès - Baillif
7/05/2024	9 heures	Présentation de l'appel à projet	Collège Jean Jaurès - Baillif

5. LES CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- Le lien explicite et réel entre l'action proposée et les objectifs de la politique de la ville et des cités éducatives ;
- Le lien entre l'action proposée et les besoins du territoire ;

- L'existence ou non de financement dans le droit commun ou fonds propre ; **le co-financement des actions est obligatoire. Un minimum de 30 % est attendu. Les subventions attribuées par la Cité Educative ne se feront qu'en complément du droit commun ;**
- Le caractère innovant de l'action et de ses modes de mobilisations du public cible ;
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants ;
- La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet ;
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes ;
- La faisabilité technique et financière du projet ;
- La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents fournis ;
- L'inscription d'indicateurs de suivi et d'une méthodologie d'évaluation.

6. LA COMMUNICATION

Le logo de la Cité éducative devra figurer dans chaque outil de communication. Toute communication des structures concernant le projet sélectionné doit mentionner la participation de la cité éducative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau. Ainsi, dans tout document de communication écrite ou numérique, le porteur de projet s'engage à :

- Faire figurer la mention suivante « ce projet est soutenu par la cité éducative Baillif / Basse Terre / Capesterre Belle Eau » ;
- Apposer le logo de la cité éducative.

7. LE REPERTOIRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES CONCERNES

Les établissements du premier degré de la Cité Éducative

Baillif

Écoles	Directeur	Jour de décharge	Mail
École primaire Joseph Bologne	Mme TRONCHE	Lundi	ce.9710180u@ac-guadeloupe.fr
EPU Gratien Candace	Mme BANDOUD	Mardi	ce.9710181v@ac-guadeloupe.fr
EMPU les colibris	Mme CLAVIER	Mardi	ce.9710945a@ac-guadeloupe.fr

Basse Terre

Écoles	Directeur	Jour de décharge	Mail
EMPU Rivière des Pères	Mme BELTRAMI	Lundi	ce.9710655k@ac-guadeloupe.fr
EPU Rivière des Pères (Aimé Rénia)	Mr POMPILIUS	Lundi	ce.9710614r@ac-guadeloupe.fr
Maternelle Chevalier St Georges	Mme FOLIO	Jeudi	ce.9710665w@ac-guadeloupe.fr
EMPU Laure Abel	Mme SAINT MARC		ce.9710749m@ac-guadeloupe.fr

EMPU Petit Paris	Mme MATIGNON	Mardi	ce.9710664v@ac-guadeloupe.fr
EEMU Gaston Michineau	Mr PHARDIN	Tous les jours	ce.9710654j@ac-guadeloupe.fr
EEMU Mélanie Milly	Mme SLINGER GUSTAVE DIT DUFLO		ce.9710519m@ac-guadeloupe.fr

Capesterre Belle Eau

Ecoles	Directeur	Jour de décharge	Mail
EMPU Sarlassonne	Mme GUSTAVE	Vendredi	ce.9710489e@ac- guadeloupe.fr
EMPU Gérard Lauriette	Mme LUIT	Jeudi	ce.9710667y@ac- guadeloupe.fr
EMPU Fonds Cacao	Mme BARAMBLE	Vendredi	ce.9710777t@ac- guadeloupe.fr
EMPU Arsène Monrose	Mr ZABEAU	Jeudi	ce.9711072n@ac- guadeloupe.fr
EEMU Alexius de Lacroix	Mr GERVELAS	Jeudi et vendredi	ce.9711239v@ac- guadeloupe.fr
EEMU Amédée Fengarol	Mme LECOLAS	Lundi	ce.9710596w@ac- guadeloupe.fr
EEMU Joliot Curie	Mme DAGNET	Lundi et mardi	ce.9710386t@ac- guadeloupe.fr
EEMU Léonce Minatchy	Mme BAZIRE	Lundi, jeudi, vendredi	ce.9710526v@ac- guadeloupe.fr
EEMU Arsène Monrose	Mme MARTINE	Lundi	ce.9710524t@ac- guadeloupe.fr
École primaire l'Habituée	Mme COMBES		ce.9710525u@ac- guadeloupe.fr
EEMU Stéphane Matthieu	Mme CONDO		ce.9710522r@ac- guadeloupe.fr

Les collèges et les lycées de la Cité Éducative

Établissement scolaire	Principal / proviseur	Mail
Collège Jean Jaurès (Baillif)	Mr VOLPI	Principal.9710041t@ac-guadeloupe.fr
Collège Joseph Pitat (Basse Terre)	Mr LUPOT	Principal.9710482x@ac-guadeloupe.fr
Collège Germain Saint Ruf (Capesterre Belle Eau)	Mr PALIN	Principal.9710406p@ac-guadeloupe.fr
Lycée Gerville Réache	Mr LAPIN	Proviseur.9710002a@ac-guadeloupe.fr
Lycée Raoul Georges Nicolo	Mr ZACOUR	Proviseur.9710884j@ac-guadeloupe.fr
Lycée Paul Lacavé	Mme SUCCAB	Proviseur.9710418c@ac-guadeloupe.fr

Coordonnées des référents partenaires

Commune	Agent	Fonction	Coordonnées
Commune de Baillif	Odile FAUCONNIER	Responsable des affaires communautaires / Chef de projet ville / Coordonnatrice du Programme de Réussite Éducative (PRE)	0590 99 11 70 (poste 2119) 0690.05.11.89 o.fauconnier@ville-baillif.fr
Ville de Basse-Terre	Nicole AMIREILLE	Cheffe de projet Politique de la Ville Responsable du Service Dévpt. Social, Politique de la Ville	0590.80 56 56 0690.37.91.19 n.amireille@ville-baseterre.fr
	Myrna NICOLAS	DGA - Directrice Solidarité, Animation du Territoire - Coordonnatrice Cité éducative	0590 80 56 35 m.nicolas@ville-baseterre.fr
Ville de Capesterre Belle-Eau	Sidgy RAMASSAMY	Responsable de la Politique de la Ville Coordonnatrice PRE Coordonnatrice CLSPD	0590 41 31 86 0690 17 45 22 sidgy.ramassamy@capesterrebel leau.fr

Partenaires	Référents	Coordonnées
Préfecture : pilotage du dispositif	Ingrid PLACIDE Déléguée du Préfet à la politique de la Ville – arrondissement de Basse Terre	0590 99 38 55 / 0690 26 89 36 ingrid.placide@guadeloupe.gouv.fr
DEETS Direction de l'emploi, du travail et des solidarités	Karine FARENC Chargée de mission Politique de la ville	0590 80 50 81 / 0690 27 40 35 karine.farenc@deets.gouv.fr
Référents circonscriptions	Adriana ALEXANDRE (Capesterre B/E) José JEAN-BOLO (Baillif) Johanna BLANC (Baillif) Romain RAMASSAMY (écoles élémentaires de Basse Terre) Sandrine BENJAMIN (écoles maternelles de Basse Terre)	Adriana.alexandre@ac-guadeloupe.fr Jose.jean-bolo@ac-guadeloupe.fr Johanna.blanc@ac-guadeloupe.fr romain.ramassamy@ac-guadeloupe.fr sandrine.benjamin@ac-guadeloupe.fr
	Betty AIGUADEL-ARCHIMEDE Chef du service Développement	0590 93 78 06 betty.archimede@cg971.fr

Département	social des Quartiers	
	Leis DACALOR Responsable du service Lutte contre les exclusions	05 90 93 63 55 leis.dacalor@cg971.fr
	Pascale LUBINO Sous-directrice du Développement Social des quartiers et de la lutte contre l'exclusion	05 90 93 23 81 0690 35 68 06 pascale.lubino@cg971.fr
CAF Caisse d'allocations familiales	Sandra ROCH Responsable du secteur Animation des territoires	0590 90 53 81 0690 99 07 52 sandra.roch@caf.fr
	Nuccia HERESON Conseillère technique territorial	0590 90 56 20 / 0690 91 42 45 nuccia.hereson@caf.fr
DAC Direction des Affaires Culturelles	Laurence SELBONNE Conseillère éducation artistique et culturelle	0590 41 14 59 / 0690 75 89 38 laurence.selbonne@culture.gouv.fr
Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes	Maelen EDMOND MARIETTE Directrice aménagement – habitat et cohésion sociale	0690 41 26 51 m.edmond-mariette@casbt.gp